

Règlement complet du jeu « The gwada point »

ARTICLE 1 – Société Organisatrice

Le Comité du Tourisme des Îles de Guadeloupe (CTIG), ayant son siège au 5, Square de la Banque BP 555 97166 POINTE-A-PITRE (ci-après la « **Société Organisatrice** »), organise du 24 mars 2017 à 8 heures au 27 avril 2017 à 23h59 inclus un jeu-concours (ci-après le « **Jeu** ») sur le site Internet : <http://gwadapoint.lesilesdeguadeloupe.com> (ci-après le « **Site** »)

Antenne Europe du Comité du Tourisme des Îles de Guadeloupe

8 rue Buffault - 75009 PARIS (France)

Tél. : +33 (0) 1 40 62 99 07

ARTICLE 2 - Participation

La participation au Jeu est réservée aux personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine.

Les membres de la Société Organisatrice, de ses prestataires pour cette opération, les membres de leurs familles respectives, ne peuvent participer au Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'équité du Jeu.

ARTICLE 3 – Modalités de participation et détermination des gagnants

Le Jeu consiste à trouver des points géographiques dénommés les « Gwada Points » répartis dans 35 villes de France Métropolitaine et à s'y géolocaliser à l'aide de son smartphone pendant la durée de l'opération.

Les « Gwada Points » seront ouverts à partir de 8h et fermés à 23h59 dans les villes et aux dates suivantes :

24-mars	NANTES	4 "Gwada Points" ouverts
25-mars	GRENOBLE	2 "Gwada Points" ouverts
26-mars	TOULON	2 "Gwada Points" ouverts
27-mars	MONTPELLIER	4 "Gwada Points" ouverts
28-mars	SAINT-ETIENNE	2 "Gwada Points" ouverts
29-mars	ANNECY	2 "Gwada Points" ouverts
30-mars	ROUEN	2 "Gwada Points" ouverts
31-mars	BREST	2 "Gwada Points" ouverts
01-avril	LE MANS	2 "Gwada Points" ouverts
02-avril	LIMOGES	2 "Gwada Points" ouverts

03-avril	REIMS	2 "Gwada Points" ouverts
04-avril	C.-FERRAND	2 "Gwada Points" ouverts
05-avril	PARIS	8 "Gwada Points" ouverts
06-avril	ANGERS	2 "Gwada Points" ouverts
07-avril	BORDEAUX	4 "Gwada Points" ouverts
08-avril	NANCY	2 "Gwada Points" ouverts
09-avril	DIJON	2 "Gwada Points" ouverts
10-avril	TOURS	2 "Gwada Points" ouverts
11-avril	MARSEILLE	6 "Gwada Points" ouverts
12-avril	AMIENS	2 "Gwada Points" ouverts
13-avril	PERPIGNAN	2 "Gwada Points" ouverts
14-avril	NICE	4 "Gwada Points" ouverts
15-avril	DUNKERQUE	2 "Gwada Points" ouverts
16-avril	CAEN	2 "Gwada Points" ouverts
17-avril	LILLE	4 "Gwada Points" ouverts
18-avril	METZ	2 "Gwada Points" ouverts
19-avril	TOULOUSE	4 "Gwada Points" ouverts
20-avril	ORLEANS	2 "Gwada Points" ouverts
21-avril	STRASBOURG	4 "Gwada Points" ouverts
22-avril	MULHOUSE	2 "Gwada Points" ouverts
23-avril	AIX EN PROVENCE	2 "Gwada Points" ouverts
24-avril	LYON	6 "Gwada Points" ouverts
25-avril	BESANCON	2 "Gwada Points" ouverts
26-avril	RENNES	4 "Gwada Points" ouverts
27-avril	NIMES	2 "Gwada Points" ouverts

Pour participer, il faut :

1. Se connecter au Site pendant la durée du Jeu

2. Se rendre dans un Gwada Point ouvert et se géolocaliser à l'aide du navigateur de son téléphone mobile sur le Site

3. Suite à la géolocalisation, le Site affiche une notification au participant :

- si le participant ne s'est pas correctement géolocalisé dans un Gwada Point, il est invité à recommencer ou à visiter le site internet www.lesilesdeguaadeloupe.com;

- si le participant s'est correctement géolocalisé dans un Gwada Point, il est invité à poursuivre son inscription et valider sa participation au Jeu. Pour cela, le participant doit :

a) S'inscrire en saisissant ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse e-mail, téléphone mobile) ou via l'outil d'inscription Facebook Connect ;

b) Accepter le règlement du jeu ;

c) Poster une photographie de type « selfie », permettant d'identifier le participant dans le « Gwada Point ». Pour cela, une instruction spécifique permettant de reconnaître le Gwada

Point en question est communiquée au participant lors de l'étape d'ajout d'une photographie.

d) Un message informe le participant de l'enregistrement de sa participation et l'invite à patienter 72 heures maximum pour découvrir s'il est désigné gagnant ou non.

En cas d'absence de gagnant entre l'heure d'ouverture et de fermeture des « Gwada Points », les Gwada Points seront ré-ouverts jusqu'à la désignation d'un(e) gagnant(e), jusqu'au 27/04/2017 à 23h59, date et heure de fin du jeu. En l'absence d'un gagnant, les lots non attribués seront restitués aux partenaires de la Société Organisatrice pourvoyeurs des lots.

Il sera possible pour un même participant de participer plusieurs fois mais il ne sera attribué qu'un seul lot par participant.

ARTICLE 4 – Modalités d'attribution des lots

Il y aura un (1) ou deux (2) gagnant(s) par « Gwada Point », soit cent (130) gagnants pour le Jeu, selon la répartition suivante :

VILLE	DATE	N° DU GWADA POINT	DESIGNATION DES GAGNANTS	NOMBRE DE GAGNANTS	DOTATIONS
NANTES	24/03/2017	1	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
NANTES	24/03/2017	2	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
NANTES	24/03/2017	3	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
NANTES	24/03/2017	4	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
GRENOBLE	25/03/2017	1	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
GRENOBLE	25/03/2017	2	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
TOULON	26/03/2017	1	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
TOULON	26/03/2017	2	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
MONTPELLIER	27/03/2017	1	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
MONTPELLIER	27/03/2017	2	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
MONTPELLIER	27/03/2017	3	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
MONTPELLIER	27/03/2017	4	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
SAINT-ETIENNE	28/03/2017	1	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
SAINT-ETIENNE	28/03/2017	2	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
ANNECY	29/03/2017	1	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
ANNECY	29/03/2017	2	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
ROUEN	30/03/2017	1	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
ROUEN	30/03/2017	2	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
BREST	31/03/2017	1	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
BREST	31/03/2017	2	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
LE MANS	01/04/2017	1	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
LE MANS	01/04/2017	2	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION

LIMOGES	02/04/2017	1	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
LIMOGES	02/04/2017	2	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
REIMS	03/04/2017	1	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
REIMS	03/04/2017	2	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
CLERMONT-FERRAND	04/04/2017	1	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
CLERMONT-FERRAND	04/04/2017	2	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
PARIS	05/04/2017	1	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
PARIS	05/04/2017	2	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
PARIS	05/04/2017	3	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
PARIS	05/04/2017	4	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
PARIS	05/04/2017	5	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
PARIS	05/04/2017	6	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
PARIS	05/04/2017	7	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
PARIS	05/04/2017	8	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
ANGERS	06/04/2017	1	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
ANGERS	06/04/2017	2	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
BORDEAUX	07/04/2017	1	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
BORDEAUX	07/04/2017	2	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
BORDEAUX	07/04/2017	3	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
BORDEAUX	07/04/2017	4	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
NANCY	08/04/2017	1	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
NANCY	08/04/2017	2	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
DIJON	09/04/2017	1	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
DIJON	09/04/2017	2	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
TOURS	10/04/2017	1	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
TOURS	10/04/2017	2	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
MARSEILLE	11/04/2017	1	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
MARSEILLE	11/04/2017	2	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
MARSEILLE	25/04/2017	3	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
MARSEILLE	11/04/2017	4	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
MARSEILLE	11/04/2017	5	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
MARSEILLE	11/04/2017	6	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
AMIENS	12/04/2017	1	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
AMIENS	12/04/2017	2	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
PERPIGNAN	13/04/2017	1	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
PERPIGNAN	13/04/2017	2	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
NICE	14/04/2017	1	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
NICE	14/04/2017	2	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
NICE	14/04/2017	3	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
NICE	14/04/2017	4	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
DUNKERQUE	15/04/2017	1	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
DUNKERQUE	15/04/2017	2	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
CAEN	16/04/2017	1	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
CAEN	16/04/2017	2	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION

LILLE	17/04/2017	1	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
LILLE	17/04/2017	2	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
LILLE	17/04/2017	3	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
LILLE	17/04/2017	4	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
METZ	18/04/2017	1	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
METZ	18/04/2017	2	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
TOULOUSE	19/04/2017	1	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
TOULOUSE	19/04/2017	2	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
TOULOUSE	19/04/2017	3	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
TOULOUSE	19/04/2017	4	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
ORLÉANS	20/04/2017	1	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
ORLÉANS	20/04/2017	2	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
STRASBOURG	21/04/2017	1	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
STRASBOURG	21/04/2017	2	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
STRASBOURG	21/04/2017	3	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
STRASBOURG	21/04/2017	4	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
MULHOUSE	22/04/2017	1	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
MULHOUSE	22/04/2017	2	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
AIX EN PROVENCE	23/04/2017	1	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
AIX EN PROVENCE	23/04/2017	2	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
LYON	24/04/17	1	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
LYON	24/04/17	2	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
LYON	24/04/17	3	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
LYON	24/04/17	4	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
LYON	24/04/17	5	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
LYON	24/04/17	6	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
BESANÇON	25/04/2017	1	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
BESANÇON	25/04/2017	2	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
RENNES	26/04/2017	1	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
RENNES	26/04/2017	2	Tirage au sort	2	1 BILLET D'AVION & 1 FORFAIT B&YOU 30 GO
RENNES	26/04/2017	3	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
RENNES	26/04/2017	4	Tirage au sort	1	1 BILLET D'AVION
NIMES	27/04/2017	1	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION
NIMES	27/04/2017	2	1er arrivé	1	1 BILLET D'AVION

La désignation des gagnants sera effectuée par la Société Organisatrice selon 2 modalités :

- Par tirage au sort parmi toutes les personnes s'étant géolocalisées dans un « Gwada Point »
 Cette modalité de désignation des gagnants sera appliquée dans 60 « Gwada Points » et sera précisée dans tous les indices publiés sur les pages du site www.lesilesdeguadeloupe.com

- Selon la logique du premier participant géolocalisé.

Dans ce cas, la Société Organisatrice désignera les gagnants :

- a) en analysant l'heure à laquelle il/elle s'est géolocalisée dans le « Gwada Point ».
- b) en analysant l'authenticité de la photographie publiée lors de sa participation.

Cette photographie devra correspondre aux instructions communiquées au gagnant

lors de sa participation, permettant d'identifier le gagnant en situation dans le « Gwada Point ».

Le premier participant à s'être localisé dans le « Gwada Point » et dont la photographie sera validée par la société Organisatrice sera désigné gagnant pour le « Gwada Point » en cause.

Cette modalité de désignation des gagnants sera appliquée dans les 40 autres « Gwada Points » et sera précisée dans tous les indices publiés sur les pages du site www.lesilesdeguadeloupe.com

Chaque gagnant sera contacté individuellement par e-mail, à l'adresse qu'il aura renseignée lors de son inscription, dans un délai de 72h suivant sa participation. Toutes les modalités d'obtention du lot lui seront indiquées dans cet e-mail.

En l'absence d'une réponse par e-mail du gagnant dans un délai de 15 jours après la fin du Jeu, le lot sera considéré comme abandonné et demeurera la propriété exclusive des partenaires de la Société Organisatrice, qui en disposeront librement.

Si les gagnants ne souhaitent pas bénéficier de leurs lots ou s'ils ne répondent pas aux conditions de participation, leurs lots seront considérés comme abandonnés et demeureront la propriété exclusive de la Société Organisatrice, qui en disposera librement.

ARTICLE 5 – Description des lots

Sont mis en jeu cent (100) billets d'avion aller/retour entre Paris Orly et Pointe-à-Pitre avec la Compagnie Air Caraïbes d'une valeur unitaire de 550 € TTC, valables pendant les périodes suivantes et soumis à condition de disponibilité sur les vols :

- Départs du 19/04/2017 au 18/06/2017. Dernier retour le 19/07/2017
- Départs du 21/08/2017 au 19/10/2017, retours à partir du 18/09/2017 et jusqu'au 24/10/2017
- Départs du 30/10/2017 au 10/12/2017, dernier retour le 13/12/2017.

Les billets d'avion mis à disposition par Air Caraïbes sont soumis aux conditions suivantes :

- Classe de réservation : classe Soleil (économique).
- Ils sont nominatifs
- Ils ne sont ni remboursables, ni modifiables après émission.
- Ils ne peuvent en aucun cas être cédés à un tiers, être revendus ou monnayés. Seul le gagnant peut voyager.
- Ils sont octroyés sous réserve de disponibilités dans la classe de réservation dédiée au moment de la réservation.
- Ils sont valables en dehors de toutes les zones de vacances scolaires.
- Les billets d'avion sont valables uniquement dans le sens de trajet Paris <> Caraïbes

- En cas de non présentation sur le vol aller, le vol retour est automatiquement annulé.
- La compagnie ne pourra être tenue pour responsable de l'indisponibilité des vols aux dates choisies par le gagnant. Si le gagnant n'est pas disponible aux dates réservées, il perdra le bénéfice de sa dotation.
- La valeur commerciale annoncée de la dotation est une valeur maximale. La valeur effective de la dotation sera fonction des dates choisies par le gagnant. Aucun remboursement ne sera effectué si le coût du vol choisi par le gagnant est inférieur à cette valeur.
- La dotation ne comprend pas toutes les dépenses non expressément prévues dans le descriptif ci-dessus, et notamment : les frais d'hébergement, les frais de restauration, les frais de déplacement, les frais de transfert aller-retour du domicile du gagnant à l'aéroport de départ, ni les frais de transfert aller-retour de l'aéroport d'arrivée à l'hôtel choisi par le gagnant, les assurances rapatriement et annulation.
- Les billets ne peuvent être réservés sur les vols opérés en code share avec Corsair : le gagnant peut voyager uniquement sur les vols opérés par Air Caraïbes.

Toute autre dépense reste à la charge exclusive des gagnants, qui déclarent notamment faire leur affaire des formalités administratives et fiscales nécessaires pour l'obtention et l'utilisation de leurs lots (passeport, carte d'identité, etc...).

Dès notification du gain, le gagnant devra se rapprocher de la Société Organisatrice dans un délai de 15 jours maximum pour pouvoir bénéficier de son lot. Passé cette date, il ne pourra plus être effectué de réservation et les gagnants ne pourront plus prétendre bénéficier de leur lot passé cette date.

Les billets sont nominatifs et non cessibles.

- Sont aussi mis en jeu 30 Forfaits de téléphonie mobile B&YOU 30 Go / mois, sans engagement, d'une valeur de 44€99/mois, offert pendant 1 an, mis en jeu par la société Bouygues Telecom
- Comprenant :
- Appels illimités vers les mobiles et fixes de France métropolitaine & DOM
 - SMS/MMS illimités en France métropolitaine
 - Appels illimités vers les mobiles des États-Unis, du Canada et de la Chine + 10h vers les fixes d'Algérie
 - Appels illimités vers les fixes de 120 destinations
 - Appels et SMS illimités depuis l'Europe et les DOM

Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots mis en jeu par d'autres lots d'une valeur égale ou supérieure si les circonstances l'exigent, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à son égard.

Les lots obtenus ne sont ni cessibles, ni convertibles en espèces, ni payables par chèque ou virement bancaire et plus généralement ne peuvent pas faire l'objet d'une quelconque contrepartie financière. Les lots ne seront ni repris, ni échangés.

ARTICLE 6 - Limitation de responsabilité

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés.

La Société Organisatrice décline notamment toute responsabilité pour tous les incidents et/ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance des lots attribués et quelle qu'en soit la cause, ce que les Gagnants reconnaissent expressément.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes l'auteur de ces fraudes.

Plus généralement, la Société Organisatrice se réserve le droit d'écouter, de prolonger, de reporter, de modifier ou d'annuler le Jeu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigent et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Dans ces cas, les Participants ou toute autre personne ne pourront prétendre ni à une information individualisée ni à des dommages et intérêts.

ARTICLE 7 – Réseau internet

La Société Organisatrice rappelle aux participants du Jeu les caractéristiques et les limites des réseaux Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ces réseaux.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques, téléphoniques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où une ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site internet du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage, d'envoi d'e-mails erronés aux participants...), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur son site, de tout dysfonctionnement des réseaux Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique de la participante, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des équipements informatiques, des logiciels ; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant. Il appartient à tout participant de prendre toutes les

mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne sur le site internet <http://thegwadapoint.lesilesdeguadeloupe.com>, et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. Toute tentative d'un participant ou de toute autre personne d'endommager volontairement le site accueillant le Jeu, ou d'affecter le bon déroulement de l'opération est contraire aux principes du droit civil et peut constituer une infraction pénale.

Si pour quelque raison que ce soit les sites accueillant le Jeu présentaient des dysfonctionnements résultant notamment d'un virus informatique, de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de toute autre cause échappant au contrôle de la Société Organisatrice ou plus généralement en cas d'agissements d'un participant ou de toute autre personne qui affecterait l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu, la Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier toute personne qui altérerait le déroulement de l'opération, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au Jeu et le cas échéant, se réservent le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu et il est rigoureusement interdit de participer au Jeu via des connexions automatiques successives ou concomitantes effectuées à partir d'une ou plusieurs adresses IP fixes ou flottantes.

ARTICLE 8 - Règlement

Le présent règlement est établi en langue française, qui seule fait foi.

Pendant toute la durée du Jeu, le présent règlement pourra être consulté sur le site internet <http://thegwadapoint.lesilesdeguadeloupe.com>.

Il ne sera répondu à aucune autre demande, orale ou écrite, concernant le Jeu.

Ce règlement a fait l'objet au début de l'opération d'un dépôt sécurisé sur le site internet E-SACD (<http://www.sacd.fr/e-dpo-nouveau-service-de-depot-en-ligne.3000.0.html>).

La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toutes vérifications sur l'identité des participants et les coordonnées des participants.

Toute participation incomplète ou avec des informations erronées ne permettant pas de contacter le participant en cas de gain, ainsi que de personnes non autorisées à jouer, sera considérée comme nulle. Le lot ne sera pas attribué.

Toute fraude ou tentative de fraude pourra donner lieu à l'exclusion et à l'annulation de la participation de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Tout différend relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement sera souverainement

tranché par la Société Organisatrice. Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai d'un mois après la clôture du Jeu.

ARTICLE 9 - Acceptation et application du règlement

Toute participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de l'arbitrage de la Société Organisatrice pour son interprétation et son application.

Toute participation au Jeu qui serait contraire, de quelque manière que ce soit, à l'une des clauses de ce règlement sera considérée comme nulle et ne pourra donner droit à aucun gain.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 10 – Modifications

La Société Organisatrice se réserve le droit, sans que sa responsabilité soit engagée, d'écourter, de différer, modifier, proroger, ou annuler le Jeu, ses règles et les dotations, si les circonstances l'exigent.

La Société Organisatrice ne serait être tenue responsable en cas de survenance d'un événement de force majeure tel que reconnu par la jurisprudence française.

ARTICLE 11 – Informatique et libertés

Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi du 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux données à caractère personnel les concernant, auprès du Responsable du traitement (destinées à la gestion de l'opération et, sous réserve de l'accord des participants, à la prospection) :

Antenne Europe du Comité du Tourisme des Îles de Guadeloupe

8 rue Buffault - 75009 Paris (France)

Tél. : +33 (0) 1 40 62 99 07

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la désignation des gagnants et l'attribution des lots seront réputées renoncer à leur participation et à leur lot le cas échéant.